

lanvenegen

**Samedi
17 mai
2014**

**RANDONNEE
SEMI-NOCTURNE**

Rendez-vous à l'école
Départ de 18h00 à 19h30

**CIRCUIT
De
10 kMs**

N'oubliez pas
votre
Torche électrique

**Adulte 8 €
Enfant 5 €
(jusqu'à 12 ans)**

Gilet
de sécurité
conseillé



**Randonnée pédestre semi-nocturne et
dîatoire avec 2 pauses restauration**

**Programme de la soirée :
(départ de 18h à 19h30)**

Départ de l'école : 1 apéritif ou 1 boisson
1er point de restauration : 1 soupe à l'oignon et 1 boisson
2ème point de restauration : 1 casse-croûte et 1 boisson
Arrivée à l'école : 1 gâteau et 1 boisson

Tél : 06.65.67.50.25 demat.yter@laposte.net

Organisée par
L'Amicale
Laique
De
L'école
Publique
« Ar milad »
3 Rue du
Stade
56320

LANVENEGEN

L'organisation se réserve le droit de limiter le nombre de participants

Imprimé par nos soins-ne pas jeter sur la voie publique

Formulaire à compléter et à retourner à : MEDIATHEQUE – Randonnée Semi-
Nocturne – 31 rue Jean Cadic – 56320 LANVENEGEN **avant le mercredi 7
mai 2014.**

- Pour tous renseignements : Tél. : 06 65 67 50 25
- Pour téléchargement formulaire : E-mail : demat.yter@laposte.net

Nom – Prénom (chef d'équipe) :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tél. : .../.../.../.../... E-mail :

Liste des participants :
(Nom et Prénom)

Nombre d'adultes :
Nombre d'enfants :

-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

Je joins un chèque de règlement à l'ordre de l'Amicale Laïque Lanvégen :
De (.....X 8 €) + (.....X 5 €) = Euros

REGLEMENT DE LA RANDONNEE

Seules les personnes ayant retourné leur bulletin d'inscription avec le règlement pourront participer à la randonnée.

Le chef d'équipe inscrit sur son formulaire tous les membres de son équipe et assure le lien avec les organisateurs.

Au départ, remise des consignes d'organisation et de sécurité, de la carte et des tickets repas et boissons.

Le port de bonnes chaussures est recommandé ainsi qu'une lampe et d'un vêtement clair (ou gilet fluo). Chaque participant est assuré par **sa propre responsabilité civile**. Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte.

Tout remboursement ne pourra intervenir qu'en cas d'annulation de la randonnée par les organisateurs.